



# LA RÉVOLUTION IA PILOTER AUJOURD'HUI POUR NE PAS SUBIR DEMAIN

70 PROPOSITIONS POUR RELEVER  
LE DÉFI DE L'IA



*Avec le soutien de la* **FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Cette étude a été portée par [Corentin de Salle](#), directeur scientifique du Centre Jean Gol.

L'étude a bénéficié du concours de plusieurs acteurs importants de l'IA en Belgique : [Thibault Helleputte](#), CEO de DNAlytics, [Fabrice Brion](#), CEO d'I-Care et [Olivier Rousseaux](#), Director Venture Development de IMEC, [Damien Enrst](#), professeur à l'Ulg, directeur scientifique d'Haulogy et confondateur de Belerion.

[Pierre-Yves Jeholet](#), vice-président du Gouvernement de Wallonie, ministre francophone de l'Economie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, [Valérie Glatigny](#), vice-présidente du Gouvernement de la Fédération-Wallonie-Bruxelles, Ministre francophone de l'Education et de l'Enseignement de promotion sociale, [Jacqueline Galant](#), Ministre francophone des Sports, de la Fonction Publique, de la Simplification administrative et des Médias, [David Clarinval](#), vice-premier ministre de Belgique, ministre fédéral de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture et, enfin, [Eléonore Simonet](#), ministre fédérale belge des Classes moyennes, des Indépendants et des PME et leurs équipes respectives ont accepté de participer à la confection et la relecture de cette étude.

Qu'ils en soient remerciés.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce numéro des Études du Centre Jean Gol.

Les Études du Centre Jean Gol sont le fruit de réflexions entre collaborateurs du CJG, des membres de son comité scientifique, des spécialistes, des mandataires et des représentants de la société civile. Accessibles à tous, elles sont publiées sous version électronique et sous version papier.

## RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

[Georges-Louis Bouchez](#), Président du CJG  
[Corentin de Salle](#), Directeur scientifique du CJG

# résumé

La Belgique est-elle prête à piloter le bouleversement sans précédent que provoque l'IA ? Alors que l'IA Act, adopté en 2024, entre progressivement en vigueur au niveau européen en 2026, n'est-il pas urgent d'aller plus loin et d'adopter des politiques publiques ambitieuses couvrant tous les secteurs ?

Au niveau de la défense et de la cybersécurité, l'Europe ne doit-elle pas saisir cette occasion pour bâtir une puissance militaire crédible, capable de dissuader nos ennemis ? N'est-ce pas le moment d'agir pour restaurer progressivement une vraie indépendance par rapport aux États-Unis ?

Les nouveaux data centers dont la construction est planifiée dans notre pays vont nécessiter une quantité considérable d'électricité. Mais une utilisation optimisée de l'IA dans la production d'énergie et les transports permettrait de réduire considérablement l'impact environnemental de ces diverses activités. L'apprentissage personnalisé deviendra-t-il la norme ? Comment sanctuariser auprès des jeunes l'acquisition des compétences de base ? Les progrès médicaux à couper le souffle vont-ils déshumaniser la relation soignant-soigné ou, au contraire, réduire les erreurs et ouvrir la voie aux diagnostics de pointe ? Enfin, tout en anticipant la révolution IA dans l'administration, faut-il craindre une suppression massive d'emplois, ou se préparer à créer de nouveaux métiers et à réinventer l'apprentissage tout au long de la vie ?

Contrairement à de nombreuses études du Centre Jean Gol que nous consacrons à des secteurs spécifiques de l'IA, la présente étude a, à la fois une vocation généraliste et volontariste. Généraliste car elle couvre tous les secteurs et développe une vision. Volontariste, car cette vision se traduit en une série de propositions très concrètes.

*Une étude réalisée par* **CORENTIN DE SALLE**

# INTRODUCTION

---

Il y a 1.000 jours, personne n'imaginait que nous serions face à un outil qui ressemble à un interlocuteur qui utilise la langue avec perfection et qui, en dépit de quelques hallucinations, répond avec précision à toutes nos questions. Nous sommes face à un défi gigantesque. Qui appelle des réponses rapides mais qui exige en même temps de la réflexion. Nous n'allons pas devoir courir un 100 mètres mais un marathon. Cette transformation va s'étaler probablement le temps d'une génération. Cela prendra du temps mais cela exige aussi que nous prenions déjà aujourd'hui rapidement un certain nombre de décisions pour monter dans le train.

Pourquoi apparaît-il souhaitable d'encadrer et de stimuler le développement de l'intelligence artificielle en Belgique ?

L'Intelligence Artificielle n'est pas une fin en soi mais un outil :

- 1. Développons massivement IA en Belgique. Nous devons développer l'IA car sans maîtrise de l'IA impossible à l'Europe de restaurer sa puissance.**  
Sans industrie IA de pointe, nous serons dominés économiquement par la Chine et les Etats-Unis. Et une Europe affaiblie, c'est aussi un affaiblissement de la défense des libertés fondamentales, de l'Etat de droit, de la démocratie, de l'économie de marché et des droits de l'homme.
- 2. Par un « visa talent », orientons nos universités, hautes écoles et centres de recherche vers le développement de l'IA** en finançant ces domaines en priorité, en regroupant nos compétences, en formant nos étudiants, en attirant des talents partout dans le monde par des politiques attrayantes et des procédures d'accès facilitées. Notamment via un « visa talent IA ». Arrêtons l'hémorragie des talents par une politique d'attractivité agressive. grâce à une procédure accélérée, couplé à un régime fiscal d'exception (réductions d'impôts, stock-options) pour siphonner les meilleurs chercheurs mondiaux. La Belgique doit devenir le laboratoire européen où les esprits les plus brillants viennent bâtir le futur, libérés des lourdeurs administratives.
- 3. Forgeons en priorité des « IA de niche ».** Nous devons, par divers soutiens, à la fois implémenter l'IA dans les entreprises et industries et, plus encore, encourager les entreprises qui créent des IA. Soit des IA génératives soit des « IA de niche ». Notamment avec l'intelligence artificielle prédictive. Comme, par exemple, l'entreprise I-Care dont les activités se déploient dans le monde entier. L'objectif est de transformer la Belgique en terre d'élection des « IA de niche » - ces solutions ultra-spécialisées qui résolvent des problèmes concrets à haute valeur ajoutée.

**4. Dotons la Belgique d'une immense puissance de calcul et faisons-en bénéficier toutes nos industries.** La Belgique est considérée comme un hub mondial pour placer des data centers. C'est même le second site au monde le plus prisé après les Etats-Unis. Pourquoi ? Parce qu'elle combine une excellente position géographique en Europe, un réseau électrique et télécom très dense, et un cadre juridique européen réputé sûr pour les données. Les data centers augmentent la capacité totale de calcul et de stockage disponible sur le sol belge, ce qui facilite l'hébergement de services cloud, d'IA et de calcul intensif pour les entreprises et institutions belges. **Même si les data centers sont situés en bas de la chaîne logistique de l'IA et qu'ils ne remplacent en rien la technologie de pointe que nous devons créer avec nos propres moyens, autant profiter de l'attrait des constructeurs de data centers pour notre pays pour négocier avec eux un « droit de tirage » sur cet immense capacité de calcul pour entraîner nos propres entreprises IA.**

**5. Donnons une autonomie énergétique aux sites industriels qui abritent les data centers.** Le Centre Jean Gol estime que nous devons poursuivre l'implantation de projets de data centers sur nos sites industriels et, simultanément, exiger de leurs constructeurs qu'ils créent une unité de production d'électricité permettant de les alimenter. Si nous conditionnons notre accord d'implantation de data center au fait que le constructeur doit assurer lui-même son approvisionnement en électricité, cette unité de production serait financée par le propriétaire du data center grâce à un partenariat avec un énergéticien. Le data center serait alimenté et le solde de l'électricité serait revendu sur notre réseau. Ce qui permettrait également d'auto-financer des TGV - et puis des SMR - dans plusieurs sites industriels en Belgique.

**6. Focalisons-nous prioritairement sur le développement des compétences STEM.** Pour créer ces entreprises, nous avons besoin d'énormément d'ingénieurs et de personnes formées aux STEM. Nous devons former nos professeurs, nos élèves et nos étudiants à l'IA car il y a, bien entendu, pénurie de développeurs mais surtout pour qu'ils se forment en cherchant à constamment être et rester **complémentaires à l'IA plutôt que remplacables par l'IA**. Les « hard skills » sont en réalité aussi précieuses que les « soft skills ». Ces dernières doivent être cultivées, notamment la créativité. Mais la vérité, c'est que, à titre comparatif avec les Etats-Unis et la Chine qui sont à l'avant-poste de la révolution IA, nous manquons cruellement aujourd'hui de hard skills en Belgique et en Europe.

**7. Créons une IA ultra-documentée et ultra-performante d'orientation professionnelle.** Utilisons l'IA pour aider élèves, étudiants et toute personne qui le désire à s'orienter de manière plus documentée dans le choix de leurs études et ou d'une profession. Cette décision figure assurément parmi les plus importantes dans l'existence d'une personne. Elle nécessite de se documenter de la meilleure manière possible et de pouvoir accéder à toutes les informations disponibles. Si trop peu de jeunes se dirigent vers les STEM, c'est parce que les perspectives de carrière leur sont largement méconnues. Des choix peu informés aboutissent à une surreprésentation des étudiants dans certains secteurs (sciences sociales, politiques, journalisme, psychologie, etc.) qui débouchent difficilement sur un emploi alors que quantité de filières connaissent une pénurie de profils. C'est un gaspillage de temps, de talent et d'argent, tout en ne répondant pas, pour une part importante de ceux-ci, aux objectifs de vie qui étaient recherchés. **L'IA peut développer notre capital humain au profit du développement économique de notre pays.** Mettons fin aux études « voies de garage » : chaque étudiant choisira son avenir en pleine connaissance de cause grâce à une transparence radicale du marché de l'emploi.

**8. Déployons massivement l'IA dans nos administrations. Nous devons développer l'IA dans nos administrations car elle est parfaite pour accomplir rapidement et efficacement des tâches répétitives, routinières dans un champ d'activité gigantesque.** Elle permet de réaliser d'impressionnantes gains de productivité, libérant, pour les fonctionnaires, du temps pour des tâches qualitatives et plus de proximité avec les administrés. Elle permettra, afin de mieux allouer les ressources, de **diminuer le nombre total de fonctionnaires dans nos administrations en ne remplaçant pas tous les postes après les départs à la retraite.** Finissons-en avec la bureaucratie papier par la désintermédiation totale. Confions à des agents IA le paiement automatique des allocations (chômage, maladie) et l'octroi instantané des permis, supprimant les délais et les intermédiaires sans valeur ajoutée. L'Etat devient un moteur d'innovation en lançant des « défis publics » aux startups, remplaçant les appels d'offres classiques par des compétitions de solutions concrètes.

**9. Augmentons notre productivité économique grâce à l'IA.** Par les économies d'échelle qu'elle permet, par la prise en charge de tâches assumées auparavant par des humains, l'IA peut être un **formidable atout pour augmenter notre productivité économique.** C'est peut-être même la seule façon pour l'Europe de rester dans la course économique face à la Chine et aux USA.

**10. Développons la « cybervallée », l'indispensable muraille numérique à la défense européenne.** L'IA permet de développer notre leadership en matière de **défense et de cybersécurité** en Wallonie. Faisons de la Wallonie le bunker numérique de l'Europe. En capitalisant sur le pôle spatial de Redu, bâtissons une « Cybervallée » militaire et civile capable de riposter à

la guerre digitale de demain. Un incubateur de Défense fusionnera l'agilité des startups et la puissance de l'armée pour déployer des essaims de drones sécurisés et protéger nos infrastructures critiques par une IA souveraine. C'est un important vivier d'emplois et il faut promouvoir au maximum les métiers dans ces domaines.

**11. Créons davantage d'interopérabilité de la donnée médicale.** L'IA permet également de développer notre **secteur pharmaceutique, la gestion de nos hôpitaux et la qualité de nos soins** grâce à une meilleure gestion de nos données médicales. Brisons les silos qui paralySENT la recherche médicale, notamment en soutenant les « Organisations Altruistes de Données » consacrées comme telles par le Data Governance Act européen. Ce pacte de confiance permettra enfin de croiser les données hospitalières pour entraîner des IA qui sauvent des vies, propulsées par un guichet unique « Fast Track » à l'AFMPS pour valider les innovations thérapeutiques en temps record.

**12. Luttons contre le réchauffement climatique grâce à l'IA.** La transition digitale, qui est une priorité, ne va pas à contresens de la transition écologique. Même si elle est énergivore, elle peut potentiellement générer des économies d'énergie et de ressources telles qu'elle compense largement cette consommation ou qu'elle permet un découplage entre consommation et pollution. Et cela au profit de la planète et du climat.

**13. Renforçons l'autonomie stratégique de l'Europe grâce à l'IA.** En ces temps troublés, pour assurer la défense et la promotion des libertés fondamentales et des idéaux démocratiques dans le monde, l'Europe doit retrouver sa puissance économique, industrielle, culturelle et politique. Pour cela, elle doit être indispensable et occuper certains maillons de la chaîne de l'IA. L'IA peut renforcer progressivement l'autonomie stratégique européenne. Nous devons œuvrer en faveur d'IA et de clouds souverains en Europe sans nécessairement bannir les IA étrangères quand il s'agit d'exploiter des données qui ne sont ni confidentielles ni stratégiques. **L'autonomie stratégique, ce n'est pas la prétention à l'indépendance mais la recherche de l'interdépendance au niveau mondial.** On ne peut pas tout faire mais on peut prétendre être les meilleurs et même uniques au monde dans ce que l'on fait : dans la chaîne de valeur IA, nous avons l'entreprise ASML en Hollande qui fournit les machines de photolithographie qui gravent les puces. Nous avons IMEC qui invente, conçoit et développe les semi-conducteurs les plus avancés au monde. Taiwan a TSMC. Les USA ont les Gafam. Les Chinois les consœurs des Gafam. Etc. Nous croyons plus que jamais aux vertus de la mondialisation libérale. Mais cette dernière implique nécessairement que nos partenaires économiques, partout dans le monde, aient besoin de nous au moins autant que nous avons besoin d'eux.

# I. IA, FINANCEMENT & FISCALITÉ

Il ressort du rapport Draghi qu'en Belgique et en Europe, l'investissement de l'Union dans le capital risque des startups technologiques en général n'est que de 5% alors que les Etats-Unis investissent 52% et la Chine 40%.

## 1. « Soutenir l'IA » veut dire soutenir en priorité les entreprises dont l'IA est le core business par rapport à toute celles qui opèrent une transition digitale dont l'IA fait partie.

- a. Il faut soutenir les 2 mais les premières en priorité.
- b. Les premières permettent de créer des « IA de niches » qui créent de la valeur ; il y a quantité de services et produits à créer en la matière
- c. Les secondes permettent de réaliser de substantielles économies dans les frais nécessaires à la production.
- d. Mettre en place un programme IA pour les acteurs socio-économiques: regroupement d'un catalogue d'experts, mutualisation et révision des outils et solutions de financement et d'accompagnement, pour soutenir l'intégration de l'IA et surmonter les obstacles techniques, financiers et réglementaires.

## 2. Accélérer les partenariats public-privé dans le cadre de l'IA

A peine 26% des entreprises wallonnes utilisent l'IA. Il faut donc accélérer cette utilisation au sein des PME et des Très Petites Entreprises (TPE).

- a. Permettre des investissements conjoints SFPIM-privé : mettre en place un cadre d'investissement conjoint qui attire des capitaux privés, assorti d'exigences claires d'industrialisation et d'un suivi des jalons de développement. Cela permet aussi de donner aux citoyens plus de confiance dans l'IA.
- b. Continuer la stratégie de différents outils financiers (dont Wallonie Entreprendre) qui, dans son objectif 2025-2029, dit vouloir investir dans au moins 30 sociétés offrant ou intégrant de nouvelles solutions digitales et financer la transition digitale de 300 PME.
- c. Accroître les capacités de financement pour des projets à forte intensité capitalistique, ancrer la création de valeur en Belgique et sécuriser la trajectoire d'industrialisation grâce à des états d'avancement vérifiables.

- d. Lancer chaque année un programme soutenant un nombre limité de projets à fort potentiel, favorisant l'alliance entre recherche et entreprise pour financer des technologies de rupture et consolider un leadership belge sur des segments stratégiques définis.
- e. Indicateurs de suivi : montants engagés, financements privés mobilisés, emplois de recherche et développement créés, progression de la maturité technologique.

## 3. Adapter la fiscalité à l'économie de l'IA

- a. Créer une fiscalité spécifique pour les entreprises exploitant massivement l'IA (incitations pour l'open data, crédits d'impôt pour la recherche collaborative).
- b. Dès l'année 2026, permettre aux PME d'amortir de manière dégressive pour les investissements numériques, les brevets, les investissements pour la recherche et le développement respectueux de l'environnement et les investissements économiseurs d'énergie.



## II. IA & ENSEIGNEMENT

Utilisée de manière responsable, l'IA peut être un formidable « précepteur », renforçant l'égalité des chances, assurant un enseignement empathique, adaptatif et personnalisé à chacun 24/24 et 7/7. L'IA bénéficie tant aux élèves et étudiants qu'aux formateurs et enseignants.

Dans cette approche, l'IA ne remplace pas l'humain, mais est un soutien artificiel à l'intelligence humaine. Elle a vocation, en particulier, à alléger le temps hors classe en prenant en charge certaines tâches répétitives ou chronophages - corrections, préparation administrative, organisation et suivi - afin de préserver l'équilibre global du temps de travail et de permettre aux enseignants de se concentrer sur le cœur de leur métier : la relation pédagogique, l'accompagnement individualisé et le suivi des parcours.

Cette vision est d'autant plus essentielle dans un contexte d'évolution des organisations scolaires. Le déploiement de l'IA doit ainsi s'inscrire dans une logique de soutenabilité du métier enseignant, en veillant à ce que les gains de temps permis par des outils pertinents et encadrés compensent l'intensification du temps face classe, sans dégradation des conditions de travail.

Il s'agit donc moins d'introduire une technologie supplémentaire que de faire évoluer les pratiques de manière équilibrée et responsable, en associant formation, accompagnement et garanties éthiques, au service de la qualité de l'enseignement et de la réussite de tous.

### 4. Apprendre aux élèves et aux étudiants à devenir irremplaçables

- a. L'apprentissage est une richesse inestimable qui ne se limite plus à une période donnée au début de la vie, mais s'inscrit tout au long de la vie.
- b. Dans un contexte d'évolution rapide des technologies et de l'IA, cesser d'apprendre expose au risque de déclassement.
- c. Le rôle central de l'enseignant est d'apprendre à apprendre, et de transmettre le goût de l'apprentissage autonome.
- d. L'école et l'enseignement supérieur doivent faire évoluer leurs méthodes pédagogiques et d'évaluation pour tenir compte de cette révolution, sous peine de décrochage avec les réalités contemporaines.
- e. Si les diplômes demeurent des repères importants, les compétences - leur actualisation et leur transférabilité - deviennent progressivement déterminantes aux yeux des employeurs.

### 5. Responsabiliser et accompagner les enseignants dans l'auto-formation : face à l'irruption fulgurante de l'IA, il est indispensable d'agir sans attendre la montée en charge complète des dispositifs classiques de formation :

- a. **Responsabilisation immédiate**: chaque enseignant est appelé à s'auto-former à l'usage critique et pédagogique de l'IA, en s'appuyant sur des outils existants :
  - parcours Pix dédiés à l'IA ;
  - guides, tutoriels et ressources d'éducation au et par le numérique ;
  - modules de micro-learning accessibles en ligne.
- b. **Culture de l'apprentissage continu**: les enseignants incarnent le modèle qu'ils transmettent, en développant leur autonomie et leur capacité à se former **tout au long de leur vie professionnelle**.
- c. **Former tous les enseignants à l'IA** : sans dédouaner l'enseignant de la responsabilité de se former par lui-même dès aujourd'hui, mettre en œuvre dès la rentrée 2026-2027 un plan global de formation continue, afin de garantir que chaque enseignant maîtrise un usage pédagogique, administratif et critique de l'intelligence artificielle. Ce plan couvrira notamment :
  - usages pédagogiques : intégration de l'IA pour enrichir les apprentissages sans remplacer l'humain.
  - usages administratifs : automatisation des tâches répétitives (gestion des absences, bulletins, planification), analyse de données scolaires et soutien à la communication.
  - analyse critique : compréhension des limites, des biais et des risques des systèmes IA.
  - enjeux éthiques et juridiques : conformité au RGPD et à l'EU AI Act.
  - dispositifs de formation éprouvés : modules Pix, parcours inter-réseaux, formation continue réseaux, micro-learning et ateliers pratiques.

## 6. Déployer l'IA dans les écoles de manière encadrée : mettre à jour la Stratégie Numérique pour l'Éducation afin d'y intégrer pleinement l'IA autour de trois piliers :

### a. Un cadre éthique et sécurisé :

- Validation d'outils IA conformes au RGPD et à l'EU AI Act, intégrés notamment au catalogue Manolo.
- Alignement avec les initiatives européennes et internationales en faveur d'une intelligence artificielle éducative éthique et souveraine, ainsi que participation, dans ce cadre, au projet européen « L'enseignement à l'épreuve du futur – Soutenir l'enseignement dans l'évolution de l'IA », mené avec l'accompagnement de l'UNESCO.

### b. Un déploiement progressif

- Mise à disposition de boîtes à outils pratiques pour enseignants, directions et acteurs éducatifs.
- Introduction d'outils d'IA générative pour soutenir les tâches administratives et pédagogiques.
- Familiarisation précoce des élèves avec le numérique et l'IA, en articulation :
  - avec l'annexe numérique du référentiel FMTT-N dès 2026-2027 ;
  - puis avec le nouveau référentiel numérique fondé sur le DigComp 3.0 à partir de 2027-2028 et le programme d'acquisition d'équipement numérique « Ecole Numérique » de la Région wallonne dans le cadre de l'accord de coopération RW/FWB.

### c. Accompagnement et évaluation

- Expérimentations pilotes menées dans 20 établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec un financement dédié pouvant atteindre 10 000 € par école.
- Suivi scientifique des expérimentations, dont les résultats alimenteront l'évaluation et une éventuelle généralisation.

## 7. Intégrer la littératie numérique et l'IA dès la 3<sup>ème</sup> primaire : préparer les élèves à comprendre et utiliser les technologies numériques et l'IA de manière critique et responsable, à travers un référentiel dédié et un renforcement du temps consacré au numérique.

### a. À partir de la 3<sup>e</sup> primaire (8-11 ans) :

- Initiation à la programmation visuelle (Scratch, Blockly).
- Développement de l'esprit critique (vérifier une information, distinguer faits et opinions).

### b. Dans le secondaire inférieur (12-15 ans) :

- Apprentissage de langages de programmation simples (Python, JavaScript).
- Étude des enjeux éthiques de l'IA (biais, données, démocratie).
- Réalisation de projets collaboratifs (mini-robots, applications éducatives, simulations).

### c. Un nouvelle grille-horaire avec plus de numérique :

- deux périodes hebdomadaires dédiées au numérique en première et deuxième secondaire dès 2026-2027 ;
- parcours Pix pour élèves et enseignants pour accompagner ce renforcement numérique ;

### d. Des accords de coopération avec les Régions wallonnes et bruxelloises renouvelés pour structurer et renforcer l'équipement des établissements scolaires indispensable à ces apprentissages dans le cadre d'actions complémentaires des entités

## 8. Garantir les apprentissages fondamentaux et prévenir les dérives

- a. Les évaluations des apprentissages de base doivent être réalisées sans recours à l'IA.
- b. En dehors des usages pédagogiques encadrés, les GSM et écrans sont prohibés dans les établissements scolaires.
- c. Clarifier les usages autorisés et interdits de l'IA (triche).
- d. Rappeler les principes d'authenticité, de responsabilité et de transparence dans toute évaluation certificative.

**9. Apprendre aux élèves à utiliser de manière critique et autonome les IA disponibles sur le marché (et qu'ils utilisent de toute façon qu'on le veuille ou non :**

- a. comprendre les outils existants et leurs spécificités ;
- b. apprendre à formuler des requêtes pertinentes ;
- c. évaluer, confronter et vérifier les réponses ;
- d. détecter erreurs, biais, hallucinations ;
- e. développer la recherche d'informations fiables ;
- f. apprendre à s'auto-former tout au long de la vie.

**10. Crée une IA éducative gratuite comme filet de sécurité pédagogique : développer une IA vocale et textuelle gratuite, s'appuyant sur l'ensemble des référentiels primaire et secondaire de la FWB et les ressources pédagogiques validées par la FWB, afin de :**

- a. réexpliquer la matière de manière personnalisée ;
- b. interroger, corriger et motiver les élèves ;
- c. suppléer temporairement l'enseignement (crise sanitaire, pénurie, absences, journées pédagogiques, jours blancs, situations exceptionnelles).

**11. Crée une IA gratuite ultraperformante et ultradocumentée, tant vocale que textuelle, d'aide à l'orientation capable de fournir des informations actualisées sur:**

- a. les parcours d'études et débouchés ;
- b. les taux d'employabilité ;
- c. les perspectives salariales ;
- d. enlien avec les données socio-économiques (Statbel, Bureau du Plan, SPF Économie) et en synergie avec les projets wallons et intrafrancophones existants (« conseiller en orientation IA » – sur lequel le SPW commence à travailler en 2026, « Orientation tout au long de la vie » et le site des cités des métiers) .

**12. Consacrer progressivement un droit à un apprentissage tout au long de la vie : l'Etat doit progressivement garantir à chacun l'accès à l'IA et, à travers elle, l'accès à être formé dans tous les domaines. L'intelligence artificielle doit devenir un bien public, au service de l'émancipation individuelle et de la réussite collective.**

- a. Moderniser le droit à l'éducation :** rendre l'éducation accessible **tout au long de la vie**, grâce à une IA éducative intégrée aux plateformes numériques de la FWB (permettant des parcours personnalisés, modulables et sécurisés) et les opérateurs de formation de la Région wallonne
- b. Garantir un socle minimal de compétences numériques :** renforcer les formations pour que chaque citoyen atteigne un niveau minimal de compétences numériques et IA, conforme aux standards européens DigComp, favorisant l'inclusion et l'autonomie dans un monde numérique.
- c. Enseignement personnalisé et modulable :** ce droit permet un enseignement:
  - personnalisé, adapté au rythme et aux besoins de chacun ;
  - idéologiquement neutre, basé sur des contenus validés et fiables ;
  - souple et réversible, compatible avec une activité professionnelle ou des contraintes personnelles.
- d. Appui sur l'écosystème numérique éducatif déployé conjointement par la FWB (e-classe, Happi, EAD, PIX FWB...) et la Région wallonne** (programmes de formation continue).
- e. Piliers opérationnels**
  - **Corpus documentaire fiable et structuré :** e-classe rassemble plus de 10 000 contenus FW-B et partenariats RTBF, Arte, TV5 Monde ; les services publics fédéraux et communautaires ; les universités et hautes écoles ; les instances internationales comme l'UNESCO ou la Commission européenne ; les fédérations sectorielles ; les centres de compétence ; des musées et bibliothèques, en Belgique ou à l'étranger).
  - **IA intégrée aux plateformes :** proposer des activités, générer des séquences pédagogiques, réexpliquer la matière des 12 années du programme, corriger, interroger et motiver l'apprentissage.



- **Personnalisation et continuité pédagogique :** adaptation au rythme et aux besoins de chaque apprenant, y compris en situations de crise.
  - **Mutualisation et partage des ressources :** permettre les économies d'échelle, un meilleur accompagnement des nouveaux enseignants, une mutualisation des efforts en cas de pénurie d'enseignants, et un gain de temps significatif de préparation pour les professionnels de l'éducation. Ce partage de ressources renforcerait la solidarité entre réseaux, tout en maximisant l'impact pédagogique des contenus financés sur fonds publics
  - **Interopérabilité et souveraineté numérique :** solutions open source, évolutives et conformes aux standards européens (RGPD, EU AI Act).
- b. Ce moi numérique est inaliénable, confidentiel et c'est une ressource précieuse car le point d'enracinement de nos futurs apprentissages.
  - c. Une première étape de la constitution de ce droit est que l'architecture de plateforme de la FWB consacre le principe « un élève : un compte unique avec l'ensemble de ses données durant toute sa scolarité ».
  - d. Le même principe s'applique pour les chercheurs d'emploi dans le dossier unique et l'« individual learning account » fédéral destiné à recenser les diplômes et certifications de chaque citoyen grâce à « mycareer ».

### 13. Consacrer le droit à la portabilité cognitive

- a. La portabilité cognitive désigne la capacité de transférer, d'un modèle d'IA à l'autre, l'ensemble de interactions, préférences, connaissances, habitudes et historiques cognitifs qu'un individu a construit avec son assistant numérique. On doit pouvoir transporter ce « moi numérique », l'historique des conversations, la pédagogie personnalisée des apprentissages, d'une IA à l'autre.

# III. IA, UNIVERSITÉS, HAUTES ECOLES & RECHERCHE

Les établissements d'enseignement supérieur belges doivent jouer un rôle moteur dans la recherche en intelligence artificielle, car ce domaine conditionne notre compétitivité économique, notre souveraineté technologique et la qualité de nombreux services publics à venir. Pour atteindre un niveau critique d'excellence, il est indispensable d'attirer un maximum d'experts étrangers en IA en simplifiant et en accélérant les procédures de visas, de recrutement académique et d'installation, tout en offrant des conditions de travail et de financement attractives. Parallèlement, il faut renforcer les ponts entre laboratoires et entreprises afin que les idées issues de la recherche ne restent pas dans les publications, mais se transforment rapidement en prototypes, spinoffs et solutions industrielles concrètes. Cela implique des programmes de transfert de technologie plus agiles, des fonds dédiés à la maturation de projets IA et des partenariats structurés avec les secteurs clés de notre économie. En agissant ainsi, les établissements d'enseignement supérieur belges deviendront des hubs internationaux de talents en IA et un moteur d'innovation directe au service de l'industrie.

## 14. Intensifier les convergences IA Universités-Entreprises.

- a. Les universités sont au cœur de la recherche, mais trop souvent isolées ou en compétition. L'IA est aujourd'hui éclatée entre entreprises, universités, centres de recherche et administrations, sans coordination centrale.
- b. Poursuivre la mesure Digital Wallonia visant à faciliter la mise en relation des entreprises technologiques, des acteurs académiques et de recherche et des investisseurs : créer des pôles interuniversitaires et interentreprises où chercheurs, étudiants et industriels travaillent ensemble sur des projets communs, avec financement public et accès partagé aux données.
  - Développer le projet d'AI Factory Antenna belge, co-financé par l'UE, destiné à établir un réseau de formation et d'échanges entre les acteurs académiques et les entreprises, ainsi qu'à permettre l'accès facilité pour les entreprises à la puissance de calcul nécessaire pour faire tourner l'IA auprès de nos AI Factories partenaires de LUMI en Finlande et Jupiter en Allemagne.
  - Accélérer l'opérationnalisation de l'IA dans les entreprises, tout en garantissant une recherche éthique et critique. Éviter la fragmentation, renforcer la souveraineté numérique, et permettre aux chercheurs et entreprises de travailler sur des bases communes.

- c. Renforcer le projet TRAIL (TRusted AI Labs).
- d. Coordonner les efforts de recherche, mutualiser les outils de calcul, et assurer la mise à disposition des données publiques de qualité.

## 15. Accélérer les procédures pour attirer en Belgique les chercheurs talentueux en IA dans le monde. La Belgique peine à attirer et retenir les talents IA internationaux en raison de la fiscalité et des obstacles administratifs. Certes, il est déjà possible d'octroyer des permis de travail en Belgique à des personnes hautement qualifiées, mais il importe de simplifier les procédures et de raccourcir les délais.

- a. Introduire un dispositif équivalent au « French Tech Visa », adapté au contexte belge, pour attirer des chercheurs internationaux en IA grâce à des démarches d'installation, de séjour et de financement nettement simplifiées.
- b. Mettre en place une procédure rapide pour les profils spécialisés en IA, s'appuyer sur le permis unique et sur la carte bleue européenne et publier des engagements de niveau de service sur les délais de traitement.
- c. Mettre en place un régime fiscal avantageux pour les experts IA (réduction d'impôt, stock-options, crédits R&D) et facilitation de l'immigration pour des profils hautement qualifiés.

## 16. Mise en place d'un mécanisme pour permettre aux 5% des professeurs les plus compétitifs internationalement en STEM (Science Technology Engineering et Math) de se libérer d'une majorité de leur charge de cours pour se concentrer sur la recherche :

par exemple sur base du ranking ERC en PE ou des publications dans les conférences A et A\* du CORE Australien - 7% des conférences), mécanisme de financement de la recherche STEM basé sur l'excellence évalué au niveau Européen.

**17. Attribution de vingt bourses d'un demi-million d'euros sur base du classement des bourses Starter, Consolidator et Advanced de l'ERC (European Research Council) pour le PE6, PE5 et PE1.**

Cela permet d'octroyer des bourses aux candidats les mieux classés au niveau européen mais qui ne sont pas encore financés par l'UE faute de moyens suffisants.

**18. Obligation, comme c'est le cas ailleurs en Europe, pour les doctorants financés par le FNRS et FRIA de passer une partie de leur doctorat à l'étranger (au minimum 3 mois) dans une université du top 100 (QS ranking), notamment pour les chercheurs en IA ou en application de l'IA.**

**19. Étude et publication, au niveau de la fédération, des performances des universités belge francophone en AI (publications dans les conférences A\* et A du CORE Australien). Mise en place d'un plan de soutien à l'excellence académique en IA.**

**20. Capitaliser sur le supercalculateur Lucia pour sélectionner des projets académiques: recourir à Lucia comme ressource stratégique pour le soutien de projets académiques sélectionnés pour leur haut potentiel économique, afin d'offrir un accès accéléré à des capacités avancées.**

**21. Accélérer le passage de la recherche à l'application :**

Les EDIH (European Digital Innovation Hubs) ont pour objectif d'accompagner les entreprises, en particulier les PME, dans leur transformation numérique. Ils offrent plusieurs services : sensibilisation, accompagnement, expertise technologique et démonstration (tester avant d'investir), formation et développement des compétences, recherche de financement, mise en réseau et suivi de l'écosystème d'innovation régional, national et européen (faire correspondre les besoins des entreprises et l'offre de solutions). WallonIA se focalisera sur plusieurs solutions technologiques avec un accent mis sur l'IA et la gestion des données, ainsi que la cyber et le calcul haute performance (HPC).

Son objectif sera de faciliter et accélérer l'adoption de ces technologies clés et d'améliorer le niveau de maturité numérique des entreprises wallonnes, essentiellement du secteur de la construction et des industries manufacturières, afin de les rendre plus compétitives et résilientes.

**22. Accompagner la réalisation des doctorats et des postdocs réalisés en entreprise en continuité avec les dispositifs régionaux existants, et définir des indicateurs de transfert efficaces comme la production de propriété intellectuelle et l'embauche post projet.**

- a. L'objectif est d'intégrer durablement la recherche et le développement au sein des entreprises et accélérer la circulation des compétences entre universités et industrie, avec des modalités de supervision et de valorisation bien définies.
- b. Indicateurs de suivi : nombre de thèses réalisées en entreprise, nombre de transfert de propriété intellectuelle comme des licences ou des dépôts de brevet, taux d'embauche après la fin des projets.

# IV. IA & OPEN DATA

---

Les données sont le carburant de l'intelligence artificielle, car sans grands volumes d'informations fiables, aucune IA ne peut apprendre, se perfectionner ni produire des résultats utiles. Depuis sa création, un État génère en continu des données dans tous les domaines : santé, mobilité, justice, fiscalité, énergie, éducation, etc. Ce corpus représente un véritable trésor collectif qu'il convient, moyennant des précautions fortes en matière de vie privée, de sécurité et d'éthique, de mettre à disposition du public. Une telle ouverture permettrait d'entraîner des IA plus performantes et d'offrir aux entrepreneurs la possibilité de développer des solutions d'IA très spécialisées, adaptées aux besoins de notre société et de notre économie. Pour que cette politique d'ouverture soit réellement efficace, un immense travail d'harmonisation des formats, standards et procédures est nécessaire entre les différentes administrations des multiples entités belges. Sans cette harmonisation préalable, les données restent fragmentées, difficilement exploitable et le potentiel de l'open data pour l'IA demeure largement sousutilisé.

## 23. Standardiser progressivement les données publiques des différentes autorités publiques belges et les ouvrir le plus largement possible.

- a. Publier en priorité les données publiques les plus utiles pour l'innovation et l'intérêt général, via des interfaces stables, des formats ouverts alignés sur les standards européens et une licence ouverte par défaut, accompagnées d'un plan annuel d'amélioration de leur qualité.
- b. Privilégier en priorité les data commons et jeux de données de haute valeur.
- c. Objectifs et mise en œuvre : faciliter la réutilisation des données pour le développement de nouvelles applications d'intelligence artificielle, garantir des engagements clairs de disponibilité et de fiabilité du service, et améliorer progressivement la qualité, la cohérence et la complétude des métadonnées.
- d. Indicateurs de suivi : stabilité et fiabilité des interfaces, volume et diversité des réutilisations, qualité et complétude des métadonnées.

## 24. Adopter des normes publiques en matière de création de bases de données facilitant l'interopérabilité des différents systèmes d'exploitation de données de l'administration publique et l'interconnectivité des bases de données entre elles et avec le secteur privé.

Sur cette base, on pourrait, par exemple, créer un service applicatif de mobilité commun à tous les opérateurs publics de transport, service basé sur les données de mobilité dynamiques des trains, trams, bus, etc. au lieu d'une application différente et spécifique pour chaque opérateur de transport (les TEC en Wallonie, De Lijn en Flandre, la STIB à Bruxelles ainsi que la SNCB pour prendre l'exemple belge) ou s'assurer du moins que chaque opérateur ouvre les données en temps réel de son réseau de transport et que ces données peuvent être agrégées et partagées.



# V. IA, ENERGIE & INFRASTRUCTURES

L'industrie de l'IA requiert énormément d'énergie. C'est une raison supplémentaire, si tant est qu'il en fallait encore, à la prolongation du nucléaire, à la construction de nouvelles unités et à l'augmentation des capacités par un accroissement de toutes les sources de production d'électricité en Belgique.

Au-delà de cela, il faut augmenter l'efficience. Si la Belgique veut accélérer l'IA, elle doit intégrer l'énergie dès le départ comme contrainte structurante, et orienter une partie des investissements vers des solutions frugales (matériel plus efficient, modèles plus sobres, déploiements "au plus près" quand cela évite des coûts d'infrastructure). Cela renforce la cohérence entre politique IA, politique industrielle et politique énergétique.

Faut-il construire des data centers sur notre sol ? Oui !

On avance généralement trois objections à la construction de data centers :

- cela va nécessiter une consommation excessive d'électricité
- cela va occuper beaucoup de places qui pourrait être dévolue à quantité d'autres projets
- cela ne crée pas beaucoup d'emploi par rapport à d'autres industries

A cela, on peut répondre

- **électricité ?** la solution (de Rémy Leboutte) est à la fois de construire sur place des unités de production d'électricité et d'obliger contractuellement les constructeurs de data center de se charger eux-mêmes de créer ces unités de production avec un partenaire. De façon, à résoudre eux-mêmes le problème de leur consommation et de déverser le solde sur le réseau. C'est tout bénéfice pour l'énergéticien qui a la garantie d'un client stable avec une consommation prévisible à long terme. Pour la Belgique, c'est un approvisionnement supplémentaire par des unités financées à la base par le constructeur du data center.
- **place ?** Ces sites industriels sont encore à moitié vides. Pourquoi croire que la construction de data centers empêcherait de construire d'autres projets ? On peut faire l'un ET l'autre. Et créer tout un écosystème industriel. Un des problèmes évoqués dans la concentration d'industries énergivores est le risque de surcharge du réseau local qui n'a pas été initialement dimensionné. Mais, précisément, avec une unité de production d'énergie au sein même du site, on réduit le risque de coupure, on fait transiter beaucoup moins d'électricité sur des lignes à haute tension (réduisant ainsi le risque de surcharge locale) et, si l'unité est piloteable, on peut équilibrer la consommation.

▪ **emploi ?** Dans ce nouveau modèle, raisonner en termes d'emplois créés n'a plus beaucoup de sens. Un data center, c'est à peine quelques dizaines d'emplois mais c'est – surtout – plusieurs millions de cerveaux virtuels... Et cela, ça n'a pas de prix.

## 25. Identifier plusieurs sites industriels existants (ou à reconvertir) pour créer des data centers s'insérant dans un écosystème industriel. De préférence autour d'une source de production d'énergie (éoliennes offshore, centrales nucléaires, futurs SMR, etc.).

- a. Chaque data center (un milliard €) correspond à 1200-1800 emplois dans la construction et 80 à 120 emplois à long terme pour la maintenance.
- b. Nous avons plusieurs sites potentiels en Wallonie.
- c. Il faut s'assurer que nous ayons de l'énergie en suffisance. La création d'industries énergivores est un levier pour accélérer la production d'électricité. L'IA n'est pas une option et il faut nécessairement que la production d'énergie suive. Au besoin en créant des centrales TVG avant que les SMR ne soient disponibles.
- d. Un site comprenant un data center et une source de production d'énergie est propice à la création d'entreprises dédiées à l'IA et innovant dans quantité de domaines.

## 26. Accélérer la délivrance de permis pour tous les projets, en ce compris les data centers.

- a. Il n'est plus tolérable d'attendre encore 4 à 7 ans, comme c'est aujourd'hui le cas en Belgique, pour obtenir une autorisation.
- b. Il faut que la procédure de permitting soit simplifiée et que les permis soient dématérialisés.
- c. Utiliser l'IA pour accélérer la délais de traitements des permis, quels que soient ces derniers.
- d. La concurrence entre les projets en cours de traitement est un faux problème : il existe quantité de friches industrielles encore désertes.

## **27. Raccorder rapidement les data centers grâce à un guichet commun réseau**

- a. Mettre en place un guichet commun réseau et énergie et publier des guides techniques afin de prioriser les projets d'intelligence artificielle stratégiques.
- b. Réduire les délais et sécuriser les raccordements en coordonnant les exigences réseau, en améliorant l'efficacité énergétique et en valorisant la chaleur résiduelle lorsque cela est pertinent.
- c. Le problème est moins la quantité totale d'électricité disponible (les capacités peuvent être augmentées graduellement) que les réseaux qui la transportent : ce problème peut être résolu en construisant directement des unités de production d'électricité sur le sites en question.
- d. Indicateurs de suivi : délai moyen de raccordement, capacité électrique disponible, indicateurs d'efficience énergétique tels que le rapport d'efficacité énergétique.

## **28. Développer le « edge computing » pour réduire la consommation d'énergie nécessaire au cloud**

- a. L'edge computing, c'est le fait de traiter et stocker les données au plus près de l'endroit où elles sont produites (sur l'appareil lui-même, une box, un petit serveur local, etc.), plutôt que d'envoyer systématiquement tout vers de gros data centers dans le cloud
- b. La région wallonne promeut cette solution depuis longtemps.
- c. Il faut poursuivre dans cette voie car vu la multiplication du nombre de capteurs, notamment dans les domiciles, la demande de traitement et de stockage va exploser.



# VI. IA & PME

L'IA, ce n'est pas uniquement l'affaire de grands géants numériques. Il existe quantité d'IA de niches qui peuvent être occupées par des entreprises de taille moyenne qui peuvent avoir une portée mondiale. Par ailleurs, des innovations créées ailleurs peuvent être exploitées judicieusement en Belgique. C'est le fameux exemple de l'imprimerie de Gutenberg qui a plus enrichi nos régions que le pays, l'Allemagne, qui l'avait inventé.

## 29. Inciter les PME belges à créer des IA home-made spécifiques pour résoudre des problèmes dans quantité de domaines

- a. Les PME ne peuvent et ne doivent pas lever des fonds pour créer de nouveaux modèles de langage mais pour créer des IA destinées à faire des tâches très spécifiques.
- b. C'est en créant des « IA de niche » de type I-care, utilisées partout dans le monde, que les entreprises belges peuvent récolter de gros bénéfices.
- c. Il est certes rationnel d'externaliser certaines tâches avec des IA étrangères mais cela ne doit pas dissuader de créer les nôtres car nous sommes une terre d'inventeurs et avons beaucoup plus de talents, depuis très longtemps, que certains veulent faire croire.

## 30. Continuer à soutenir, comme le fait la stratégie Digital Wallonia et le SPF Economie, les start-up belges dans leur mise en conformité à l'AI Act

- a. L'AI Act, comme la majorité des réglementations européennes, se veut flexible et souple mais est en réalité assez lourd au niveau de ses obligations. Selon le rapport Draghi, les grandes entreprises ont accès à plus de moyens financiers et humains pour se conformer aux nouvelles réglementations sans cesse modifiées ou créées. Dans ce contexte, le coût de la conformité pourrait étouffer l'innovation des start-up et PME.
- b. La Belgique pourrait pour cela créer des mécanismes nationaux de soutien financier à la conformité. On pourrait par exemple créer des partenariats entre universités et entreprises pour mutualiser les coûts de documentation et de validation

## 31. Permettre aux PME prometteuses, de franchir la « valley of death » (c'est-à-dire la phase la plus critique dans la vie d'une jeune entreprise innovante, où elle dépense beaucoup d'argent mais ne génère pas encore assez de revenus pour survivre seule)

- a. **Faire grandir les pépites belges de l'IA** : réformer l'accompagnement des **scale-ups IA belges** à fort potentiel, combinant financement patient, accompagnement à l'internationalisation et accès facilité aux données et infrastructures publiques, afin d'augmenter rapidement le nombre de champions nationaux, de consolider des chaînes de valeur locales et de positionner la Belgique sur des niches technologiques à haute valeur ajoutée.
- b. **Accélérer les PME développant l'IA et soutenir le recours accru à l'IA au sein des TPE et PME** (« **mon agent IA travaille pour moi** ») : mettre en place un dispositif de soutien ciblé pour les PME belges, finançant des projets IA à condition qu'ils soient portés par des acteurs nationaux, avec des objectifs opérationnels clairs et une plus-value tangible, afin de renforcer simultanément l'offre locale et la compétitivité des entreprises bénéficiaires.
- c. **Mettre en place un programme IA pour les acteurs socio-économiques** : regroupement d'un catalogue d'experts, mutualisation et révision des outils et solutions de financement et d'accompagnement, pour soutenir l'intégration de l'IA et surmonter les obstacles techniques, financiers et réglementaires.

# VII. IA & ADMINISTRATION

L'IA est parfaite pour accomplir rapidement et efficacement des tâches répétitives, routinières dans un champ d'activité gigantesque. Elle permet de réaliser d'impressionnantes gains de productivité, libérant, pour les fonctionnaires, du temps pour des tâches qualitatives et plus de proximité avec les administrés. Il faut veiller à ce que les entités régionales gardent une flexibilité d'initiative pour déployer l'IA.

## 32. Confier à l'IBPT (Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications) la tâche d'assurer un guichet unique IA.

- a. L'IBPT devra notamment publier des guides sectoriels, des modèles d'évaluation des risques et des trames d'analyse d'impact relatives à la protection des données et qui opère une hotline reliée à la Single Information Platform et au Service Desk la Commission européenne.
- b. Objectifs et mise en œuvre : abaisser le délai et le coût de la conformité pour les petites et moyennes entreprises, harmoniser les pratiques entre secteurs et niveaux de pouvoir, offrir des réponses rapides et fiables et rendre disponible un corpus de documents facilement réutilisable.
- c. Indicateurs de suivi : nombre et qualité des guides publiés, temps médian de réponse, taux de conformité lors du premier contrôle.

## 33. Mettre en place d'un système de formation contraignant des fonctionnaires aux outils de l'IA.

- a. développer des parcours continus d'acquisition de compétences (upskilling) et de reconversion (reskilling) pour préparer les agents à l'usage de l'IA et renforcer leur développement professionnel dans un contexte de modernisation numérique.
- b. Dans des secteurs d'une importance fondamentale pour notre pays, tels que l'enseignement, cette formation doit être obligatoire et son acquisition doit être authentifiée par la réussite d'un examen.

## 34. Créer un marché de commande publique intelligente

- a. réformer la passation des marchés publics en intégrant des critères de performance numérique et IA, afin de stimuler l'innovation locale, favoriser l'adoption de technologies disruptives et créer un effet levier sur l'économie nationale

- b. mise en service d'une plateforme nationale de solutions : déployer une plateforme nationale de solutions IA prêtes à l'usage, validées par l'administration (prédiction, rédaction, traduction...), pour faciliter la commande publique et encourager l'intégration rapide d'outils performants, sur base du modèle Secaas II.

## 35. Créer des modules IA pour augmenter l'efficacité opérationnelle des services publics

- a. Concrètement, cela revient à intégrer des outils d'IA fonctionnels dans les services publics afin d'accélérer le traitement des demandes et de libérer du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée.
- b. Développer une IA (expérience déjà tentée en Flandre) vérifiant la conformité des subsides octroyés à la législation existante : cette expérience que cette IA s'autofinance largement grâce aux gains réalisées et accélère la rapidité et la fiabilité.
- c. Développer une IA accélérant le traitement des permis environnementaux : cela a été tenté avec une IA qui devait chercher le mot « amiante » dans les demandes de permis: le délai a été réduit de quelques mois à quelques heures. Cette expérience pilote en Région wallonne, actuellement en cours, concerne 400 personnes.

## 36. Continuer, via des marchés publics, à soutenir l'Institut FARI dans sa mission d'intégrer l'IA dans les services publics bruxellois

- a. Créé en 2021 à l'aide des budgets européens (Plan de relance, Feder), FARI est une initiative ULB/VUB qui regroupe 400 chercheurs des deux universités et de multiples disciplines. C'est l'équivalent de Flanders IA, Digital Wallonia et AI4Belgium à la différence que ces derniers visent plutôt le secteur privé.
- b. Il permet de développer des solutions moins onéreuses que les cabinets de consultance
- c. Il importe surtout de veiller à ce que les fonctionnaires implémentent avec diligence les solutions conçues pour leur environnement et que ces dernières soient toujours au service de l'humain et non l'inverse

## **37. Créer des partenariats publics-privés pour moderniser la fonction publique**

- a. Le 18 novembre 2025, dans le cadre du Sommet sur la souveraineté numérique européenne à Berlin, l'Allemagne et la France ont mandatés SAP et Mistral AI pour développer des solutions d'IA pour le secteur public. Le but de ce partenariat est de développer des agents IA pour aider les fonctionnaires pour la rédaction de document, pour prendre des décisions et à la simulation de budgets. Pour cela, SAP (entreprise concevant des logiciels et notamment un logiciel de gestion intégré = ERP, qui est un système dans lequel les différentes fonctions de l'entreprise sont reliées entre elles par un système centralisé) et Mistral (entreprise spécialisée dans l'IA générative) s'allieront pour intégrer l'IA au ERP de SAP<sup>1</sup>.
- b. De la même façon, il faut, dans la limite des budgets disponibles, lancer des appels à projets invitant les entreprises privées à proposer des solutions concrètes aux défis identifiés dans les services publics, transformant les obstacles administratifs en opportunités d'innovation opérationnelle.

## **38. Organiser chaque année des défis publics en intelligence artificielle centrés sur des problèmes concrets des services publics et offrir un contrat-pilote au lauréat.**

- a. A l'image des hackathons organisés par le fédéral (AI Hackaton 2026, Bosa) et la FWB, les défis publics doivent avoir des objectifs mesurables de valeur publique tels que l'amélioration de la qualité d'un service, la réduction des délais de traitement ou la baisse des coûts.
- b. Les solutions les plus performantes doivent bénéficier automatiquement d'un contrat pilote, avec des mécanismes contractuels clairs permettant, lorsque les résultats sont démontrés, un passage rapide vers des marchés récurrents.
- c. Objectifs et mise en œuvre : utiliser la commande publique comme moteur d'innovation en faisant émerger des solutions directement adaptées aux besoins des administrations, évaluer de manière transparente et comparable les gains réalisés, et sécuriser le passage de l'expérimentation à l'adoption à grande échelle lorsque l'impact net est avéré.
- d. Indicateurs de suivi : proportion de défis donnant lieu à des contrats pilotes, gains mesurés sur des indicateurs de performance de valeur publique, part des projets pilotes transformés en marchés récurrents.

---

<sup>1</sup> <https://www.usine-digitale.fr/article/la-france-et-l-allemagne-annoncent-un-partenariat-public-privé-avec-sap-et-mistral-ai-pour-moderniser-la-fonction-publique.N2241583>

# VIII. IA & RÈGLEMENTATION

L'UE compte aujourd'hui plus de cent législations ciblant le secteur numérique et plus de deux cent septante régulateurs actifs dans les réseaux numériques à travers les États membres. Il était impératif de clarifier cela. L'adoption de l'IA Act répond à cette nécessité. Néanmoins, cet IA Act doit lui-même être simplifié. C'est ce à quoi s'attache l'actuel Digital Omnibus inspiré par le rapport Draghi.

## 39. Nomination d'un régulateur (IBPT) et nomination des autorités notifiantes exigées par l'AI Act

- a. L'AI Act exige que la Belgique se dote d'organes de gouvernance. Il est important que cet instrument juridique majeur en Europe soit correctement appliqué en Belgique. Il consacre, par exemple, les bacs à sable réglementaires qui vont permettre aux pays européens les IA dans différents domaines en s'affranchissant progressivement de réglementations qui freinent leur développement.
- b. L'IBPT (Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications) est, en dépit de son nom un peu désuet, le régulateur pressenti car l'Institut assure déjà la surveillance du marché des équipements radioélectriques : il est cohérent de lui confier également les missions liées à l'intelligence artificielle, d'autant qu'il exprime sa volonté de les assumer afin de devenir, à terme, le point de contact central en Belgique, en collaboration avec les autorités sectorielles compétentes. Cette nomination est actuellement en cours.

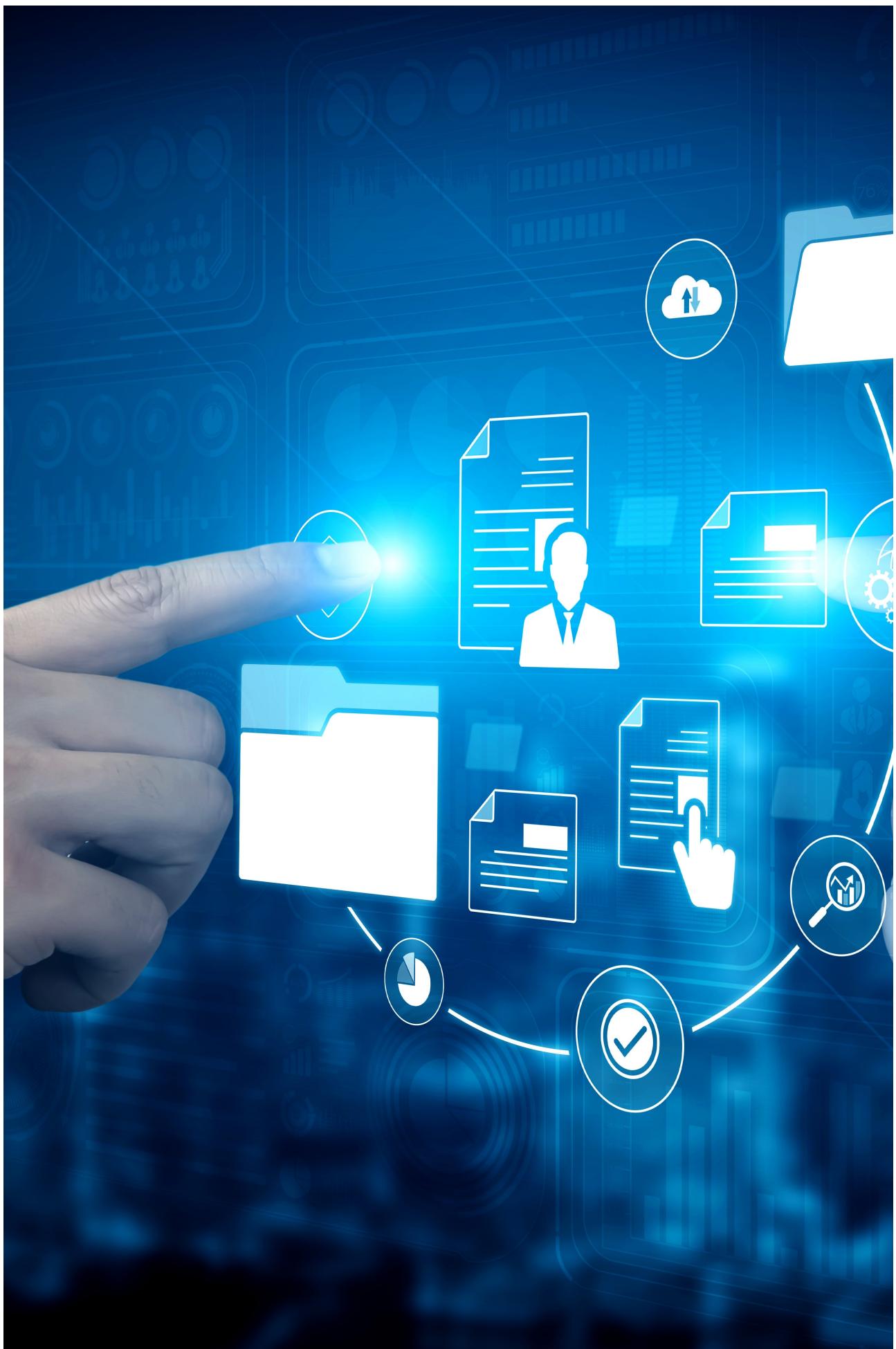
## 40. Simplifier et supprimer tout ce qui, dans l'IA Act, entrave ou freine inutilement le développement de l'IA

- a. Le 19 novembre 2025, le digital Omnibus a été proposé par la Commission au niveau européen.
- b. Il vise à harmoniser et simplifier plus d'une dizaine de législations numériques (DSA, DMA, Data Act, AI Act, NIS2, CRA, eIDAS2...) en vue de réduire la fragmentation et alléger la charge réglementaire excessive, en ciblant explicitement les PME.
- c. Il s'agit d'une révision technique mais avec effets très concrets pour les PME : obligations clarifiées, exemptions élargies, rapportage allégé, et sécurisation juridique accrue.

## 41. Poursuivre la création de « sandboxes » réglementaires en IA dans un cadre juridique strict

- a. Lancer des bacs à sable réglementaires dans quantité de domaines (santé, la mobilité, la finance et l'énergie, etc.) avec des protocoles standardisés, un dialogue régulier avec les autorités de contrôle et une publication systématique des retours d'expérience.
- b. Objectifs et mise en œuvre : ne pas être freiné par la surréglementation, réduire l'incertitude et accélérer les autorisations en démontrant la maîtrise des risques dans des environnements contrôlés, en produisant des enseignements transposables et en facilitant la transition vers une exploitation à plus grande échelle.
- c. Indicateurs de suivi : nombre de projets accompagnés, taux d'autorisation après passage en sandbox, existence de rapports publics sans incidents majeurs.





# IX. IA & EMPLOI

S'il y a bien un domaine de l'action publique où les résultats sont particulièrement inefficients au regard de l'argent investi, c'est la remise à l'emploi des demandeurs d'emploi. L'IA pourrait s'avérer être un levier très puissant en la matière. Non pas pour remplacer l'accompagnement humain du demandeur d'emploi mais au contraire pour renforcer celui-ci en réduisant drastiquement, au profit des chercheurs d'emploi, la charge administrative des conseillers des organismes de recherche d'emploi.

## 42. Implémenter l'IA dans les organismes publics de recherche d'emploi : cette demande a déjà été faite au Forem par le ministre Jeholet mais elle devrait l'être partout (Actiris, Vdab, etc.) afin de simplifier et rationaliser drastiquement ces outils

- a. L'IA permet de faciliter l'encodage et d'améliorer la qualité des données
- b. L'IA permet de trouver immédiatement les entreprises proposant des offres d'emploi et de les cibler en fonction de divers critères.
- c. Elle peut renseigner sur le maquis des offres de formations proposées en Belgique et attribuer diverses évaluations de ces dernières en fonction de la qualité, du taux de mise à l'emploi par ceux qui les ont suivies, etc.
- d. Poursuivre l'organisation de formations à l'IA à destination des chercheurs d'emplois
- e. La mise en place de l'accompagnement digital permet de réduire la charge administrative des conseillers pour accompagner personnellement le demandeur d'emploi au moment le plus pertinent et le plus efficient.

## 43. Réviser le dispositif Digistart wallon destiné aux chercheurs d'emploi pour faciliter leur insertion grâce à l'acquisition de compétences numériques directement mobilisables sur le marché du travail

## 44. Confier, via l'IA, à l'administration, le paiement des allocation de chômage aujourd'hui opéré, moyennant commission aux syndicats dont ce n'est pourtant pas le rôle

- a. Il faut désintermédier les acteurs qui n'offrent aucune plus-value et qui retardent l'exécution du paiement.
- b. Le paiement, directement opéré par les autorités publiques, gagnerait en efficacité, en précision et en rapidité

# X. IA & SANTÉ

L'IA peut considérablement améliorer la médecine et le bien-être des patients. Gardons toujours néanmoins à l'esprit que l'IA est un outil complémentaire à tout l'écosystème humain qui est déjà en place aujourd'hui sur le terrain pour aider à la prévention ou aider les seniors à rester vivre plus longtemps chez eux. En effet, la solitude et l'accompagnement passe obligatoirement par un contact physique et humain.

## 45. Favoriser le développement d'entreprises IA (confer partie PME) actives dans le Care.

- a. Ainsi, l'asbl Aididom construit un projet pour accompagner les personnes âgées avec l'IA pour prolonger le plus longtemps possible leur existence à domicile et cela grâce au dispositif Jeremi,
- b. Ce dispositif discret installé au domicile du bénéficiaire. Il offre des avantages par rapport à la télévigilance classique
- c. En cas d'urgence, il permet notamment d'envoyer une alerte à une centrale d'appels, sans que le bénéficiaire n'ait dû appuyer sur un bouton
- d. Grâce à son analyse intelligente des habitudes de vie de la personne, lorsqu'elle s'en écarte drastiquement, le système le détecte et envoie une alerte pour lui apporter de l'aide.
- e. Le vieillissement de la population est un enjeu sociétal majeur dans les prochaines décennies : un quart de la population belge aura plus de 65 ans en 2060 et 10% plus de 80 ans, sans compter l'augmentation de la population qui sera plus fragilisée en terme de santé.

## 46. Assurer un financement public pour essais cliniques de médicaments et dispositifs découverts par l'IA

- Les leaders en IA pour la découverte de médicaments sont ceux qui auront des molécules en clinique le plus vite
- Co-financer les essais Phase 0 / I / IIa pour dé-risquer la transition de la découverte à la clinique.
- Une alternative est de mettre en place un mécanisme de « first-loss guarantee » couvrant 30–50 % du capital investi par le premier investisseur pour les outils reposant sur l'IA et les molécules découvertes par IA.
- Le but est d'accélérer la validation clinique et réduire le risque de blocage préclinique. Et mobiliser aussi des capitaux privés.

## 47. Créer davantage d'interopérabilité de la donnée médicale.

- a. DNAlytics, société de services lancée comme spin-off de l'université de Louvain-La-Neuve depuis un peu plus de 10 ans, met à disposition de l'expertise sur des données.
- b. Néanmoins, en Belgique, la politique de gestion des données médicales est très verrouillée, ce qui pour effet pratique qu'une personne qui va dans un hôpital à Liège, le médecin liégeois n'aura pas accès à votre dossier médical bruxellois ou aux données du généraliste

## 48. Soutenir les « organisations altruistes de données de santé » pour permettre un accès effectif à la donnée de santé essentielle pour l'innovation IA en santé

- a. Les innovateurs n'ont pas accès aux données de santé nécessaire pour le développement d'outils IA performants. L'accès aux données de santé est la condition sine qua non au développement de l'IA en santé. Le cadre régulatoire est clairement un frein à l'accès aux données de santé mais il peut également offrir des opportunités en levant les obstacles à l'accès.
- b. Soutenir massivement les organisations altruistes de données de santé (Data Altruist Organisation) reconnues conformément au Data Governance Act européen pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'intermédiaire entre les contributeurs (patients) et les utilisateurs (développeur IA de santé) en libérant l'accès aux données des silos des acteurs traditionnels qui empêchent l'émergence d'un nouvel écosystème de la donnée de santé.
- c. Bénéfice attendu : création d'un nouvel écosystème de la donnée attractif internationalement et accélération du temps de mise sur le marché et renforcement de la compétitivité des start-ups belges.

## **49. Traquer dans le secteur pharmaceutique, avec des outils IA, les ristournes qui n'ont pas été restituées à l'INAMI**

- a. Vu que ce système fonctionne encore avec des tableaux Excel encodés manuellement, beaucoup de montants sont oubliés ou mal calculés.
- b. L'expérience de Lyfegen montre une récupération de 12,4 millions chez un assureur suisse.

## **50. Etudier la possibilité d'autoriser les entreprises privées à proposer d'offrir l'assurance obligatoire qui est encore aujourd'hui le monopole des Mutuelles**

- a. C'est un projet développé par la société ALAN
- b. Ces sociétés pourraient proposer l'assurance obligatoire avec une beaucoup plus grande efficience, des conseils de préventions pour les affiliés, une facturation hyperrapide et purement digitale, etc.

## **51. Réduire le monopole des Mutuelles et utiliser l'IA pour centraliser davantage la mission au niveau de la CAAMI**

- a. Il faut constater la non-garantie dans le système actuel d'une uniformité de traitement et de coût pour tout bénéficiaire, avec même un coût d'affiliation variant selon la caisse mutualiste, la région, le statut social et l'âge du titulaire.
- b. Du reste, en 2025, les frais de gestion alloués par l'INAMI aux mutuelles (organismes assureurs) s'élèvent à 1.375.165.000 euros.

## **52. Confier à l'IA le paiement des allocations des malades longue durée qui est aujourd'hui opéré par les mutuelles en intégrant des mécanismes de contrôle**

- a. Les leviers pour responsabiliser les Organismes Assureurs (OA) ont leur limite
- b. On assiste à un rôle politique exagéré des OA dans cette mission.

## **53. Soutenir, par un financement structuré, l'innovation en santé digitale dans les hôpitaux**

- a. La plupart des hôpitaux fonctionnent dans une tension budgétaire chronique. Dans ce contexte, l'innovation digitale devient difficile à prioriser alors qu'elle génère pourtant des retours économiques significatifs. Les analyses internationales montrent qu'un euro investi en santé digitale en rapporte plusieurs en termes d'efficience, qualité et sécurité.
- b. Deux options de financement sont envisageables :
  - Sélectionner un groupe d'hôpitaux pilotes et leur octroyer un financement annuel stable dédié à l'innovation digitale
  - Sélectionner des solutions numériques validées et les déployer uniformément sur l'ensemble des institutions francophones

## **54. Financer des postes universitaires dédiés à l'enseignement et à la recherche en santé digitale**

- a. Le maintien du leadership académique exige le développement de nouvelles compétences pédagogiques et scientifiques. Il serait judicieux de financer des postes spécifiques dans chaque université francophone
- b. Enseigner la santé digitale et l'IA appliquée aux cliniciens, ingénieurs et professionnels du secteur
- c. Soutenir la recherche en clinique numérique et en évaluation des technologies
- d. Renforcer l'attractivité internationale des universités wallonnes

## **55. Favoriser l'accès aux données médicales anonymisées et les échanges entre niveaux de pouvoir en veillant à régler les questions éthiques**

- a. Lutter contre l'usage abusif du RGPD comme prétexte pour refuser des données.
- b. Améliorer la structuration et l'interopérabilité des données publiques, surtout en santé.
- c. Mettre en place des mécanismes opérationnels et réalistes d'accès aux données sensibles

## **56. Créer des environnements de recherche de confiance dans la santé**

- a. Déployer des environnements de recherche de confiance et des environnements de données sécurisés intégrant un contrôle d'accès rigoureux, des mécanismes de calcul confidentiel et la possibilité de recourir à des données synthétiques, en commençant par des cas d'imagerie en partenariat entre hôpitaux et entreprises.
- b. Objectifs et mise en œuvre : permettre l'usage secondaire de manière sûre et conforme, formaliser des processus de demande et d'évaluation transparents avec traçabilité complète, garantir l'auditabilité et des contrôles réguliers par des instances indépendantes.
- c. Indicateurs de suivi : nombre de projets accueillis et qualité scientifique, délais d'accès constatés, résultats d'audit en matière de conformité et de sécurité.

## **57. Créer, au sein de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), un processus distinct rapide et gratuit pour l'innovation IA**

- a. Aujourd'hui, les innovateurs doivent naviguer dans un cadre réglementaire complexe et lent, ce qui retarde l'entrée sur le marché des projets IA. Les coûts et délais sont non négligeables les pour les jeunes entreprises innovantes et les procédures sont lourdes.
- b. La proposition est de positionner l'AFMPS comme guichet unique, rapide et gratuit pour tous les innovateurs en IA pour la santé, offrant conseil, validation précoce et soutien réglementaire.
- c. Cela permettrait d'accélérer le temps de mise sur le marché et de renforcer la compétitivité des start-ups belges.

## **58. Accès direct des entreprises bruxelloises aux programmes ERDERA et autres programmes européens de joint research**

- a. Les entreprises bruxelloises n'ont pas accès direct à ERDERA ni à d'autres programmes européens de "programmation conjointe de la recherche"; l'accès est limité aux institutions publiques via FNRS ou équivalent.
- b. Ouvrir l'accès à toutes les entreprises belges, leur permettant de participer et de coordonner des projets de recherche collaborative.
- c. Le but est d'avoir plus de start-ups et PME belges leaders dans des projets européens, accélérant la recherche translationnelle et l'innovation.

## **59. Réguler au niveau européen en gardant une vigilance pour s'assurer de la compatibilité avec l'adoption de nouvelles technologies et avoir un timing plus optimal au vu de la rapidité des progrès**

[J003] UI 0100100010001010

Personal Data User

Lore ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua.

[H001] UI 0100100010001010

Personal Data User

Lore ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua.

User : XXXXXXXXXXXXXXXX

[C4]

Lore ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor labore et dolore magna aliqua. Ut enim quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. dolor in reprehenderit in voluptate velit

Personal Data User 001

Personal Data User 002

Personal Data User 006

Personal Data User 013

Personal Data User 018

Personal Data User 019

Personal Data User 014

Personal Data User 007

Personal Data User 002

Personal Data User 001

Personal Data User 003

Personal Data User 004

Personal Data User 005

Personal Data User 006

Personal Data User 007

Personal Data User 008

Personal Data User 009

Personal Data User 010

Personal Data User 011

Password : XXXXXXXXXXXXXXXX

Lore ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. dolor in reprehenderit in voluptate velit

Lore ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. dolor in reprehenderit in voluptate velit

# XI. IA, SÉCURITÉ, CYBERSÉCURITÉ & GÉOSTRATÉGIE

Aujourd’hui, de l’aveu même du général Van Strythem, haut responsable de l’armée, ancien directeur du Cyber Command et actuel général des drones, nos infrastructures critiques ne sont pas suffisamment protégées. La guerre de demain sera digitale. Chaque semaine, une entreprise belge est attaquée, « testée » en moyenne 1500 fois. La Belgique est heureusement particulièrement bien positionnée dans le domaine de la cybersécurité, située dans la « cybervallée » de Wallonie à Libin, là où est basée l’Agence Spatiale Européenne (ESA) et où se construit un écosystème. Le nombre de ses employés est appelé à doubler d’ici 2030. Il faut poursuivre en ce sens.

## 60. Créer un incubateur dédié à l’IA de défense et de sécurité

C’est le projet qui vient d’être mis en place par le ministre-président Adrien Dolimont et le ministre Pierre-Yves Jeholet. La Wallonie est le cœur de l’industrie de défense en Belgique, soit 1,8 milliard € de chiffre d’affaires et 4.000 emplois en Wallonie (sur 2 milliards € et 4.800 emplois en Belgique). Un secteur qui ne se limite pas à la production militaire : il englobe les solutions d’intelligence artificielle, la cybersécurité, l’innovation technologique, les matériaux avancés et les technologies médicales.

- a. Mettre l’intelligence artificielle au cœur de la protection des infrastructures critiques belges, en renforçant la coopération entre la Défense, les opérateurs civils et les autorités de cybersécurité
- b. Associer forces armées, industriels, centres de recherche et start-ups, chargés de relever une série de défis opérationnels identifiés en matière de défense (cybersécurité, drones, logistique militaire)
- c. Cet incubateur associera les forces armées, les industriels, les centres de recherche et les start-ups autour de défis opérationnels clairement identifiés en matière de cybersécurité, de systèmes autonomes et de logistique militaire
- d. Accélérer le transfert de connaissances vers des capacités de défense concrètes et opérationnelles et positionner la Belgique comme un pôle européen de référence en matière d’IA et de cybersécurité.

## 61. Faire de Redu un hub européen de référence à l’intersection du cyber, de l’intelligence artificielle et de l’espace, en synergie avec l’ESA, l’Union européenne et l’OTAN

- a. En capitalisant sur l’écosystème belge structuré autour de l’ESA, il s’agira d’assurer la pérennité et la montée en puissance du cyber range de Redu (Luxembourg belge),
- b. Développer des environnements de simulation avancés et des parcours de formation intégrant l’IA pour préparer les forces militaires, les entreprises et le secteur public aux menaces numériques de nouvelle génération.

## 62. Renforcer la cyber-résilience des systèmes de drones par l’intégration d’outils d’intelligence artificielle

- a. Sécuriser le pilotage coordonné de plateformes multiples (essaims de drones) face aux menaces de brouillage, de prise de contrôle et d’attaques cyber avancées
- b. Garantir un contrôle humain permanent sur les décisions critiques.

## 63. Soutenir le développement de capacités belges dans le domaine des systèmes aériens de haute altitude

en encourageant les entreprises nationales à concevoir et produire des drones de type HALE, notamment pour des missions de surveillance, de communication et de résilience des architectures stratégiques.

## 64. Développer les compétences en matière de cybersécurité en créant des parcours de formation et de carrière dédiés à l’intelligence artificielle et à la cybersécurité

## **65. Favoriser l'émergence d'une filière industrielle belge de solutions d'intelligence artificielle certifiées pour la Défense**

en faisant de l'IA un levier de souveraineté technologique, de compétitivité industrielle et de création de valeur, notamment par un soutien renforcé aux PME et scale-ups belges via les instruments de la DIRS et les mécanismes tels qu'ODIN

## **66. Structurer un cadre régional intégré de cybersécurité pour les entités publiques**

- a. Mise en place d'une capacité régionale de détection et d'alerte face aux cyber-incidents (ex : SOC)
- b. Développement d'une capacité régionale de réponse aux incidents, sur base des enseignements du projet Cyber Response Team,
- c. Implémentation et accompagnement des entités wallonnes aux standards et normes nationaux et européens en matière de cybersécurité (NIS2, CRA)

## **67. Soutenir la mise en œuvre des dispositifs de cybersécurité à base d'IA au sein des acteurs économiques en créant un point de contact centralisé : ce dernier servira à faciliter les démarches et proposer un accompagnement sur mesure, en mobilisant les outils de financement et d'accompagnement existants**

## **68. Crée une plateforme européenne d'IA collaborative**

- a. Crée un hub réunissant plusieurs États membres pour développer conjointement des technologies IA stratégiques,
- b. Renforcer la souveraineté technologique européenne
- c. Réduire la dépendance aux acteurs extra-européens.

## **69. Développer progressivement des IA/cloud souveraines à l'échelon belge et européen sans nécessairement boycotter les IA/cloud étrangères**

- a. Il n'est pas nécessaire de se priver directement ou totalement des IA étrangères, en particulier les IA américaines
- b. La question n'est pas de trancher entre IA/cloud américaine ou IA/cloud européenne : il faut faire les deux. Si le cahier des charges proposé par une IA américaine ou une IA européenne, on priviliera alors l'européenne, pour faire monter les IA européennes en puissance
- c. Il est possible d'utiliser des IA étrangères mais de les soumettre à des règles nationales et empêcher tout transfert des données
- d. Pour les données à caractère confidentiel (données médicales) ou stratégiques, on peut se contenter d'une IA/cloud souveraine européenne ou une IA/cloud américaine mais soumise au droit national
- e. Tout se joue aussi au niveau des négociations : on peut limiter la durée et refuser des clauses qui nécessitent de tout démanteler en fin de contrat.

## **70. Lancer un plan national de sécurisation de toutes les infrastructures publiques (écoles, hôpitaux, communes, services fédéraux) aligné strictement sur les exigences du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) et de la directive européenne NIS2.**

- a. Réaliser un audit de cybersécurité, mettre en place des mesures minimales (sauvegardes, segmentation des réseaux, gestion des accès, plans de crise) et être contrôlé régulièrement.
- b. Centraliser l'expertise, avec une cellule de support opérationnel qui accompagne les entités en cas d'attaque.





# CONCLUSIONS

**L'intelligence artificielle (IA) représente un bouleversement majeur et inéluctable pour la Belgique et l'Europe.**

Face à la montée en puissance de l'IA, il est impératif d'adopter une stratégie proactive et ambitieuse, dépassant la simple conformité à l'IA Act européen. L'IA touche désormais tous les secteurs économiques, de la défense à l'énergie, en passant par l'éducation et la santé. La Belgique doit saisir cette opportunité pour renforcer sa souveraineté technologique, économique et stratégique, tout en évitant de subir les choix faits ailleurs.

**Le développement de l'IA doit s'accompagner d'investissements ciblés et d'une adaptation des politiques publiques.**

Il est essentiel de soutenir prioritairement les entreprises dont l'IA est le cœur de métier, tout en favorisant l'émergence de PME innovantes et de partenariats public-privé. L'adaptation de la fiscalité, l'accélération des procédures administratives et la mutualisation des ressources sont des leviers clés pour stimuler l'innovation et ancrer la création de valeur en Belgique.

**L'éducation et la formation continue sont au cœur de la réussite de la transition IA.**

Il faut former tous les enseignants à l'usage critique et pédagogique de l'IA, intégrer la littératie numérique dès le primaire, et garantir un apprentissage tout au long de la vie. L'IA doit être utilisée pour personnaliser les parcours, renforcer l'égalité des chances et accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation, tout en préservant l'humain au centre du processus éducatif.

**L'IA doit être un moteur de modernisation pour l'administration, la santé et l'emploi.**

Elle permet d'automatiser les tâches répétitives, d'améliorer la productivité et de libérer du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée. Dans la santé, l'accès aux données, l'innovation digitale et la création d'environnements de confiance sont essentiels pour accélérer la recherche et améliorer la qualité des soins. Dans l'emploi, l'IA peut optimiser l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la gestion des allocations.

**Enfin, la Belgique doit renforcer sa résilience en matière de cybersécurité et de défense, tout en promouvant une IA éthique et souveraine.**

Il s'agit de structurer un écosystème national autour de l'IA, de soutenir la création de hubs européens, et de garantir l'interopérabilité et la sécurité des données. La coopération entre acteurs publics, privés et académiques est indispensable pour faire de la Belgique un leader européen de l'IA, capable d'innover tout en protégeant ses intérêts stratégiques.

04 /	<b>INTRODUCTION</b>
06 /	<b>IA, FINANCEMENT &amp; FISCALITÉ</b>
08 /	<b>IA &amp; ENSEIGNEMENT</b>
12 /	<b>IA, UNIVERSITÉS, HAUTES ECOLES &amp; RECHERCHE</b>
14 /	<b>IA &amp; OPEN DATA</b>
16 /	<b>IA, ENERGIE &amp; INFRASTRUCTURES</b>
19 /	<b>IA &amp; PME</b>
20 /	<b>IA &amp; ADMINISTRATION</b>
22 /	<b>IA &amp; RÈGLEMENTATION</b>
25 /	<b>IA &amp; EMPLOI</b>
26 /	<b>IA &amp; SANTÉ</b>
30 /	<b>IA, SÉCURITÉ, CYBERSÉCURITÉ &amp; GÉOSTRATÉGIE</b>
33 /	<b>CONCLUSIONS</b>



# CENTRE JEAN GOL CENTRUM

Avenue de la Toison d'Or 84-86  
1060 Bruxelles  
02.500.50.40 · [info@cjg.be](mailto:info@cjg.be)

[www.cjg.be](http://www.cjg.be)

**f X @ in d**



Retrouvez toutes nos études sur *cjg.be*  
ou demandez-nous gratuitement un exemplaire  
par téléphone ou par mail